

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025**

L'an 2025, le vingt-six mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.

La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 20 mars 2025 aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 20 mars 2025.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Céline ROHAUT, Nicole ERIPRET, Véronique DEABONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Sylvie PORQUET, Roland ARNOLD, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET à Pascal OURDOUILLÉ, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Nathalie MARCHAND à Grégoire GAYINO.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine DARROUX

2025/03-26/08
DELIBERATION PORTANT SUPPRESSIONS DE POSTES

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Au regard des dernières opérations de recrutement, il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs.

Vu l'avis favorable du CST (Comité Social Territorial) en date du 06 mars 2025, il est proposé les suppressions de postes suivantes :

- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste de technicien principal 2nde classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal

Le Conseil Municipal, après délibération, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver sur les suppressions des différents postes

ARTICLE 2 : de modifier ainsi le tableau des effectifs

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le 28 MAR. 2025

ID : 080-218004653-20250326-2025_03_26_08-DE

S'LO

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Marie-Christine DARROUX

Le Maire

Pascal BURDOUILLE



Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 26

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de
la Somme le 28 MAR. 2025
Ainsi que sa publication.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.